

OBJECTIFS

1. Conseiller son client sur les plans techniques, financiers et divers
2. Concevoir et dimensionner une installation
3. Organiser les points clés de la mise en oeuvre et de la mise en service, être capable de les expliquer à son interlocuteur
4. Planifier la maintenance de l'exploitation

PUBLIC CONCERNÉ

Artisans plombiers chauffagistes, techniciens de bureaux d'études (BE) ou d'entreprises de génie climatique

PROGRAMME

- Contexte environnemental, réglementaire et labels de qualité
- Fonctionnement d'une pompe à chaleur
- Aides et étapes administratives
- Principe de fonctionnement de la PAC
- Calcul des déperditions et des besoins ECS
- Intervention en habitat existant
- Schémas hydrauliques en fonction de l'usage du bâti
- Conception et dimensionnement de l'installation
- Installation et mise en service
- mise en oeuvre des circuits hydraulique et frigorifique
- mise en oeuvre des PAC air-eau
- mise en oeuvre des PAC air-air
- mise en oeuvre des PAC géothermiques
- Réglage débit d'eau, débit d'air, calcul de COP
- Impact des influences sur le bon fonctionnement de l'installation (eau, air, pression, température)
- Entretien et maintenance
- Diagnostic de pannes

PRÉ-REQUIS

Des connaissances générales sur les équipements techniques de génie climatique sont nécessaires. Elles peuvent être acquises en suivant le stage GEC20
Comprendre, lire et écrire le français

MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Supports de formation remis aux stagiaires
 - Travaux pratiques sur des équipements pédagogiques
 - Cette formation donne lieu à une évaluation formalisée
- EXIGENCES PARTICULIÈRES :**
- La formation doit obligatoirement être suivie dans son intégralité.
 - En application de l'arrêté Formation du 19 décembre 2014, la formation est considérée comme validée si le stagiaire réussit l'évaluation théorique (passage du QCM avec une note minimum de 24/30) et l'évaluation pratique individuelle (réalisée en fin de formation sur plate-forme pédagogique agréée par Qualit'EnR)
 - Pour prévenir d'éventuelles fraudes, le CETIAT vérifiera votre identité lors des évaluations. Vous devez alors présenter l'un des titres d'identité (carte d'identité, passeport, permis de conduire). En cas d'oubli de votre titre d'identité ou de refus de le présenter, vous ne pourrez pas passer les évaluations pratiques, ni les QCM. L'inscription à une autre session engendre des frais supplémentaires à votre charge.

INFOS PRATIQUES



du 01 au 05/06/2026 à VILLEURBANNE (69)

du 12 au 16/10/2026 à VILLEURBANNE (69)



5 jours , soit 35 heures



1 625,00 € H.T. - 1 950,00 € T.T.C.

FORMATEUR

Fabrice Auvinet



PARCOURS PÉDAGOGIQUES

Recommandé avant cette formation :

GEC20



- Cette formation vise à valider le référent afin de permettre à l'entreprise de demander la qualification RGE auprès d'un organisme compétent.
- Le CETIAT est agréé par Qualit'EnR pour la formation "Pompe à chaleur en habitat individuel".
- Cette formation est éligible au programme FEEBAT (MOD_PAC)